

ANNEXE 5

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME, OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La circulaire 2PERF-19-3083¹ du 18 avril 2019 relative à la préparation des volets « performance » des projets annuels de performances du PLF 2020 et à l'élaboration des documents de politiques transversales (DPT), ainsi que le guide de la performance qui lui est annexé, précisent l'ensemble des éléments de cadrage sur la présentation stratégique du programme et les objectifs et indicateurs de performance.

Une attention particulière est appelée sur les points suivants :

1. Sur la partie « Présentation stratégique du projet annuel de performance »

Comme indiqué dans la circulaire ci-dessus référencée, vous veillerez à la **simplification et l'allègement** de cette partie», pour **favoriser la lisibilité**, et répondre au mieux aux attentes des destinataires des documents budgétaires, **notamment des Parlementaires**.

2. Sur la partie « objectifs et indicateurs de performance »

➤ **Les changements de maquette doivent être documentés dans les PAP**

Il convient de décrire et d'expliquer, en début de chaque programme, les éventuelles modifications de maquette afin de garantir la lisibilité des documents budgétaires.

Les modifications, créations ou suppressions d'objectifs ou d'indicateurs décidées pour 2020 devront donc être brièvement expliquées en préalable des développements habituels sur les objectifs et les indicateurs, dans la rubrique intitulée « Evolution de la maquette de performance ».

➤ **Les tableaux de valeurs des indicateurs doivent prendre en compte les éléments ci-dessous**

• **Les séries de données doivent être complètes**

Veiller à la complétude des séries : des zones de contrôle Tango (affichage en erreur) sont mises en place en cas d'absence de données.

En cas de rupture de série, privilégier l'homogénéité de la série de données (recalcul sur les données antérieures) en justifiant systématiquement les évolutions de l'indicateur dans la rubrique « précisions méthodologiques ». Les ruptures de séries et données non renseignées nuisent à la qualité de l'information présentée dans les documents budgétaires.

Dans un objectif de valorisation des démarches d'analyses de coûts réalisées par les ministères, vous indiquerez dans les précisions méthodologiques si l'indicateur a été élaboré à partir de résultats de comptabilité analytique.

• **Les cibles 2020 doivent être inchangées sauf exceptions**

Les cibles pour 2020 ont été fixées en début de triennal et n'ont pas vocation à être modifiées en cours de période. Toutefois, certains événements particuliers (réformes à impact significatif, changements de périmètres ou de compétences, cible déjà atteinte...) peuvent nécessiter une révision de leur niveau. Toute modification devra être, le cas échéant, motivée et expliquée dans la partie « justification des prévisions et de la cible ».

• **La partie « justification des prévisions et de la cible » doit être développée et améliorée**

¹ https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/circulaires/circulaires/2019/2PERF-19-3083/2PERF-19-3083.pdf

Cette partie, qui est au cœur de la démarche de performance, demeure le plus souvent mal renseignée. Il ne s'agit pas d'énoncer des intentions mais bien d'expliquer les leviers d'action qui permettront d'atteindre les objectifs.

3. Sur les programmes support et les indicateurs transversaux

Cinq indicateurs transversaux sur l'efficacité des fonctions support ont été créés pour permettre des comparaisons interministérielles et une amélioration par analyse et partage des bonnes pratiques. Ils portent sur l'efficacité de la gestion des ressources humaines, de la bureautique, de la gestion immobilière, la conduite des grands projets informatiques et immobiliers et les gains achats.

La méthodologie de calcul de l'ensemble des indicateurs transversaux ainsi que les périmètres applicables sont détaillés dans le guide de la performance pour le PLF 2020 dans sa dernière version mise en ligne².

² https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicque/files/files/Guide-performance.pdf